

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3920)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par
M. Bloche

ARTICLE 14

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le 2° du I et les »

les mots :

« les I, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à corriger une erreur de référence introduite par amendement au Sénat, lors de l'examen de la proposition de loi en séance publique : le I de l'article 1^{er} *quater* de la proposition de loi ne comporte pas de 2°.